

**2 BD FOUGERES**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**au capital de 100 000 Euros**  
**93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES**  
**RCS RENNES 804 785 350**  
**(ci-après la « Société »)**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 8 JUILLET 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,  
LE HUIT JUILLET,  
A DIX SEPT HEURES,

Les associés de la Société 2 BD FOUGERES, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social – 93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES, sur convocation faite par le Président.

Il résulte de la feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance que sont présents ou représentés :

- **La Société THABOR DISTRIBUTION**  
représentée par la société BLOT IMMOBILIER  
Mme Sandra BLOT - ès-qualités  
propriétaire de..... 5 000 actions
  
- **La Société ARCADES DISTRIBUTION**  
Représentée par la société bWOOD  
M. Pierre BERTIN - ès-qualités  
propriétaire de..... 5 000 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre BERTIN, agissant en qualité de représentant de la société bWOOD, elle-même Présidente de la société ARCADES DISTRIBUTION, Présidente.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué est absent excusé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un second Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Diverses observations sont alors échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION :**

*Nomination d'un second Commissaire aux Comptes suppléant*

L'Assemblée générale décide de nommer un second Commissaire aux Comptes suppléant : la SAS AD'EX AUDIT, 37 rue du Bignon, 35510 CESSON-SEVIGNE.

Le mandat de ce second suppléant prendra fin à l'issue de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

**SECONDE RESOLUTION :**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal ainsi que du Bilan, Compte de résultat et de l'Annexe, du rapport de gestion du Président en vue d'effectuer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, les dépôts requis par la réglementation en vigueur.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les participants.

**ARCADES DISTRIBUTION,**  
bWOOD - M. Pierre BERTIN - ès-qualités



**THABOR DISTRIBUTION,**  
BLOT IMMOBILIER – Mme Sandra BLOT - ès-qualités

